



IFP
—
INSTITUT
FRANÇAIS
DE PRESSE



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Accréditation 2019-2023

Master Information, communication

<i>Niveau</i>	Master
<i>Domaine</i>	Sciences humaines et sociales (SHS)
<i>Champ</i>	Médias, communication et société
<i>Mention</i>	Information, communication
<i>Modalités d'enseignement</i>	Formation initiale, en apprentissage et continue

Présentation générale

La nouvelle mention de Master Information, communication se décline en 6 parcours, désormais ouverts en apprentissage, et essentiellement issus des spécialités de la précédente période contractuelle :

- Usages du numérique, innovation, communication – UNIC (ex : Communication et multimédia) ;
- Médias et mondialisation ;
- Médias, langages et sociétés ;
- Médias, publics et cultures numériques ;
- Médias, communication et villes numériques ;
- Journalisme

Portée par l'Institut Français de Presse (IFP) de l'Université Paris II, la mention de Master Information, communication s'articule autour de deux pôles :

- un pôle *Médias et communication*, offrant une connaissance approfondie du champ des médias, de l'information et de la communication et permettant en particulier une initiation à la recherche en sciences de l'information et de la communication, mobilisant les

connaissances théoriques et pratiques acquises et favorisant la mise en œuvre de compétences nouvelles : recherche bibliographique et constitution de corpus, sélection et synthèse d'information, techniques d'observation directe et indirecte, analyse de données statistiques et analyse d'archives ;

- un pôle *Journalisme*, clairement identifié dès lors que le cursus afférent appartient à la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ) et se déploie selon le référentiel général des formations au journalisme de la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes (CPNEJ) ; accessible sur concours, il a pour vocation de permettre aux étudiants de se présenter sérieusement armés sur le marché du travail et de pouvoir exercer le métier de journaliste dans tout type de média écrit, audiovisuel ou en ligne : presse d'information générale, spécialisée ou professionnelle, nationale et régionale.

Ainsi, les enseignements théoriques et méthodologiques délivrés ont pour objectif de développer l'autonomie des étudiants, leur aptitude à évaluer, hiérarchiser, synthétiser et structurer l'information. Ceci les conduit également à approfondir leurs connaissances des univers professionnels auxquels ils se destinent.

Enfin, l'accent mis tant sur la professionnalisation, à travers le développement de l'apprentissage, que sur l'excellence des parcours, vise également à former des diplômés polyvalents (capables de travailler en presse, radio, télévision, Internet, production multimédia) et spécialistes/experts dans un domaine défini selon les options et les finalités suivies (recherche ou professionnelle ; magazine web ou radio ou télévision ou presse écrite / presse en ligne).

**Organisation des enseignements Master Information, Communication,
première année
Pôle *Médias et communication***

Conditions d'accès au Master Information, Communication :

Le Master est ouvert, en formation initiale, aux titulaires d'une Licence en information et communication, en sciences humaines et sociales, sciences économiques ou juridiques ayant déjà acquis des connaissances du monde des médias écrits, audiovisuels numériques ou justifiant d'une expérience en la matière.

Les candidats titulaires d'un autre diplôme jugé équivalent peuvent également être admis dans cette formation, tout particulièrement pour le parcours Médias, communication et Villes numériques des Ecoles supérieures d'Art, de design, d'architecture ou issu de filières en urbanisme.

La sélection des candidatures pour l'accès au Master 1 s'opère sur dossier et éventuellement sur un entretien par une commission formée des responsables des différents parcours du master.

Une attention particulière est portée à l'adéquation de la formation antérieure avec le contenu du Master, à l'acquisition d'un niveau de connaissances suffisant en rapport avec l'approfondissement proposé par le Master, à la qualité académique de la formation reçue et des résultats obtenus et à la lettre de motivation du candidat.

Master 1 (1^{ère} année)

Semestre 1	Semestre 2
<p><u>Module 1 : Enseignements fondamentaux (125h) 10 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Genre et médias (25h) • Mondialisation des contenus médiatiques (25h) • Sémiotique des images d'information et de communication (25h) • Industries de contenus (25h) • Droit du numérique (25h) <p><u>Module 2 : Enseignements professionnels (70h) 10 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier d'écriture : Ecriture numérique (20h) • Conférence de parcours (12h) • Enseignement professionnel de parcours : Management et Managers (20h) • TD en anglais obligatoire (18h) <p><u>Module 3 : Enseignement méthodologique (20h) 10 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h) 	<p><u>Module 4 : Enseignements approfondis (150h) 12 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Journalisme et problèmes publics (25h) • Logiques d'acteurs et modèles d'affaires (25h) • Propagande et manipulation (25h) • Sociétés et numérique (25h) • Sémiotique des textes d'information et de communication (25h) • Communication politique (25h) <p><u>Module 5 : Enseignements spécialisés (50h) 4 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence de parcours (12h) • Enseignement professionnel de parcours : gestion de contenus, CSM (20h) • TD optionnel de langue (18h) <p><u>Module 6 : Enseignement méthodologique (20h) 14 ECTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire méthodologique : usages et marchés (20h) • Mémoire de recherche <p>Total : 435h/ 60 ECTS</p>

Master 1 (1^{ère} année)

Semestre 1 (215h - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (125h -10 ECTS)

- Genre et médias (25h)
- Mondialisation des contenus médiatiques (25h)
- Sémiotique des images d'information et de communication (25h)
- *Cultural studies* (25h)
- Droit du numérique (25h)

Module 2 : Enseignements professionnels (70h -10 ECTS)

- Atelier d'écriture : Ecriture journalistique et mondialisation (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Production audiovisuelle (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Module 3 : Enseignement méthodologique (20h -10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Médias et relations internationales (20h)

Semestre 2 (202h - 30 ECTS)

Module 4 : Enseignements approfondis (150h - 12 ECTS)

- Journalisme et problèmes publics (25h)
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires (25h)
- Propagande et manipulation (25h)
- Sociétés et numérique (25h)
- Publicité et marketing (25h)
- Communication politique (25h)

Module 5 : Enseignements spécialisés (32h - 4 ECTS)

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours (20h)
- TD optionnel de langue (18h)

Module 6 : Enseignement méthodologique (20h -14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Médias et relations internationales (20h)

Mémoire de recherche

Total annuel :

- **Volume horaire : 417h (+18h facultatives);**
- **60 ECTS.**

Master 1 (1^{ère} année)

Semestre 1 (215h - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (125h - 10 ECTS)

- Genre et médias (25h)
- Mondialisation des contenus médiatiques (25h)
- Sémiotique des images d'information et de communication (25h)
- *Cultural studies* (25h)
- Industries de contenu (25h)

Module 2 : Enseignements professionnels (70h - 10 ECTS)

- Atelier d'écriture : Ecrire pour les médias (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours (20h)
- TD en anglais obligatoire (18hTD)

Module 3 : Enseignement méthodologique (20h - 10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Analyse des récits médiatiques : textes et images (20h)

Semestre 2 (202h - 30 ECTS)

Module 4 : Enseignements approfondis (150h - 12 ECTS)

- Journalisme et problèmes publics (25h)
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires (25h)
- Propagande et manipulation (25h)
- Sociétés et numérique (25h)
- Sémiotique des textes d'information et de communication (25h)
- Communication politique (25h)

Module 5 : Enseignements spécialisés (32h - 4 ECTS)

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours (20h)
- TD optionnel de langue (18h)

Module 6 : Enseignement méthodologique (20h - 14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Analyse des récits médiatiques : textes et images (20h)

Mémoire de recherche

Total annuel :

- **Volume horaire : 417h (+18h facultatives);**
- **60 ECTS**

Master 1 (1^{ère} année)

Semestre 1 (215h - 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (125h -10 ECTS)

- Genre et médias (25h)
- Mondialisation des contenus médiatiques (25h)
- Sémiotique des images d'information et de communication (25h)
- *Cultural studies* (25h)
- Industries de contenu (25h)

Module 2 : Enseignements professionnels (70h -10 ECTS)

- Atelier d'écriture : écriture journalistique et culture numérique (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : web journalisme (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Module 3 : Enseignement méthodologique (20h -10 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Réception et pratiques sociales des médias (20h)

Semestre 2 (220h - 30 ECTS)

Module 4 : Enseignements approfondis (150h-12 ECTS)

- Communication politique (25h)
- Journalisme et problèmes publics (25h)
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires (25h)
- Propagande et manipulation (25h)
- Sociétés et numérique (25h)
- Sémiotique des textes d'information et de communication (25h)

Module 5 : Enseignements spécialisés (50h - 4 ECTS)

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : audiovisuel et numérique (20h)
- TD optionnel de langue (18hTD)

Module 6 : Enseignement méthodologique (20h -14 ECTS)

- Séminaire méthodologique : Réception et pratiques sociales des médias (20h)
- Mémoire de recherche

Total annuel :

- **Volume horaire : 417h (+18h facultatives);**
- **60 ECTS.**

Master 1 (1^{ère} année)

Semestre 1 (240h – 30 ECTS)

Module 1 : Enseignements fondamentaux (150h – 10 ECTS – 120 points)

- Genre et médias (25h)
- Mondialisation des contenus médiatiques (25h)
- Sémiotique des images d'information et de communication (25h)
- Industries de contenu (25h)
- Gouvernance des villes et Théories urbaines (25h)
- Droit du numérique (25h)

Module 2 : Enseignements professionnels (70h – 10 ECTS – 40 points)

- Atelier d'écriture : outils d'observation de la ville (20h)
- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours : Ecriture numérique institutionnelle (20h)
- TD en anglais obligatoire (18h)

Module 3 : Enseignement méthodologique (20h – 10 ECTS – 20 points)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (20h)

Semestre 2 (245h – 30 ECTS)

Module 4 : Enseignements approfondis (175h – 12 ECTS – 140 points)

- Communication politique (25h)
- Journalisme et problèmes publics (25h)
- Logiques d'acteurs et modèles d'affaires (25h)
- Propagande et manipulation (25h)
- Sociétés et numérique (25h)
- Sémiotique des textes d'information et de communication (25h)
- Ville, média et communication (25h)

Module 5 : Enseignements spécialisés (50h – 4 ECTS – 20 points)

- Conférence de parcours (12h)
- Enseignement professionnel de parcours (20h)
- TD optionnel de langue (18h)

Module 6 : Enseignement méthodologique (20h – 14 ECTS – 80 points)

- Séminaire méthodologique : Smart Communication (20h)

Mémoire de recherche

Total annuel :

- *Volume horaire : 467h (+18h facultatives);*
- *60 ECTS.*

Master Information, communication première année

Règlement des examens –

Pôle Médias – communication

<i>Niveau</i>	Master
<i>Domaine</i>	Sciences humaines et sociales (SHS)
<i>Champ</i>	Médias, communication et société
<i>Mention</i>	Information, communication
<i>Modalités d'enseignement</i>	Formation initiale, en apprentissage et continue

Le Pôle Médias - communication du Master Information, communication offre 5 parcours de 1^{ère} année :

- Usages du numérique, innovation, communication – UNIC (ex : Communication et multimédia) ;
- Médias et mondialisation ;
- Médias, langages et sociétés ;
- Médias, publics et cultures numériques ;
- Médias, communication et villes numériques ;

Article premier

Les épreuves conduisant au Master Information, Communication de 1^{ère} année sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.

TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Article 2

La première session comporte deux périodes d'examens. Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1er semestre ont lieu en janvier-février. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin-juillet à l'issue du deuxième semestre.

Article 3

Chaque semestre est composé de trois modules d'enseignements.

Article 4

Module 1 :

- Dans les parcours Médias, Publics et Cultures numériques, Médias, langages et Sociétés, Médias et Mondialisation, ou Usages du numérique, Innovation et Communication (UNIC), dans le module 1 (100 points) l'étudiant suit au premier semestre 5 cours magistraux.
- Pour le parcours Médias, communication, villes numériques, l'étudiant suit dans le module 1 (120 points) au premier semestre 6 cours magistraux.

Chaque cours magistral du module 1 fait l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de trois heures. Chacune de ces épreuves est notée sur 20 points.

Module 2 :

Pour chacun des cinq parcours, le module 2 (40 points) au premier semestre comporte :

- une conférence de parcours (CM) notée sur 10,
- un atelier professionnel (TD) noté sur 10,
- un enseignement professionnel de parcours (TD) noté sur 10,
- et un TD d'anglais noté sur 10.

Tous les enseignements de ce module font l'objet d'un contrôle continu.

Module 3 :

Pour chacun des cinq parcours, le module 3 au premier semestre est composé d'un enseignement méthodologique. Ce séminaire de recherche fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 points.

Module 4 :

- Pour les parcours Médias, Publics et Cultures numériques, Médias, langages et Sociétés, Médias et Mondialisation, ou UNIC, l'étudiant suit dans le module 4 (120 points) au second semestre 6 cours magistraux.
- Pour le parcours Médias, communication, villes numériques, l'étudiant suit dans le module 4 (140 points) au second semestre 7 cours magistraux.

Chaque cours magistral fait l'objet d'une épreuve écrite d'une durée de trois heures. Chacune de ces épreuves est notée sur 20 points.

Module 5 :

Pour chacun des cinq parcours, le module 5 au second semestre comporte

- une conférence de parcours (CM) notée sur 10,
- un enseignement professionnel de parcours (TD) noté sur 10
- et éventuellement un TD optionnel de langue.

Tous les enseignements de ce module font l'objet d'un contrôle continu.

Module 6 :

Pour chacun des cinq parcours, le module 6 (80 points) au second semestre est composé d'un enseignement méthodologique.

Ce séminaire de recherche fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 points et d'un mémoire de recherche noté sur 60 points.

Au total, pour chaque parcours les points par module d'enseignement se répartissent comme suit :

	Médias, Publics et Cultures numériques	Médias, langages et Sociétés	Médias et Mondialisation	UNIC	Médias, communication, villes numériques
Module 1	100	100	100	100	120
Module 2	40	40	40	40	40
Module 3	20	20	20	20	20
Module 4	120	120	120	120	140
Module 5	20	20	20	20	20
Module 6	80	80	80	80	80
Total	380	380	380	380	420

Article 5

Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen.

En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout ouvrage, recueil ou document, support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.). L'usage de tout ouvrage, recueil ou document portant des annotations personnelles est interdit.

Toute fraude ou tentative de fraude est passible de poursuites disciplinaires.

Article 6

Les ateliers professionnels, les enseignements professionnels de parcours, les travaux dirigés de langue, les enseignements méthodologiques et les conférences de parcours font l'objet d'un contrôle continu dont la note est déterminée en tenant compte des notes de l'étudiant, de ses connaissances, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis.

Article 7

Les étudiants inscrits en Master d'Information, Communication de 1^{ère} année peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un semestre dans une université étrangère liée à l'Université Paris II Panthéon-Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence du semestre concerné.

Article 8

L'étudiant est reçu à la 1^{ère} année de master s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des enseignements composant les modules d'enseignements des deux semestres.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 sur 20 : passable ; 13 sur 20 : assez bien ; 15 sur 20 : bien ; 17 sur 20 : très bien).

Article 9

Les enseignements facultatifs de langue suivis pendant un semestre sont rattachés au module 5.

Au titre des enseignements facultatifs de langue suivis pendant un semestre, un maximum de 3 points peut être attribué. Ces points sont rajoutés au total général des points recueillis par l'étudiant au cours de l'année.

Article 10

Un maximum de 3 points peut être attribué au titre des activités sportives pratiquées à l'Université Paris II dans une liste de disciplines arrêtée chaque année par le Président de l'Université (activités qualifiantes). Ces points sont rajoutés au total général des points recueillis par l'étudiant au cours de l'année.

Par dérogation à l'alinéa 1, les étudiants en situation de handicap identifiés au Relais Handicap Santé ne pouvant pas pratiquer les activités physiques proposées par le service des sports de Paris II en raison de leur handicap peuvent néanmoins obtenir des points sport, d'une part, dès lors que leur pratique sportive s'accomplit dans un club membre de la fédération HandiSport et, d'autre part que la discipline figure parmi la liste des activités qualifiantes. Un suivi en vue de l'évaluation sera effectué par un enseignant du service des sports.

Les points sont attribués par les enseignants du service des sports selon le barème suivant :

- ½ point pour la pratique effective de l'activité en contrôle continu sur 20 séances.
- ½ point à 1 point ½ pour la valeur technique et les progrès appréciés selon les disciplines.
- ½ point à 1 point pour des résultats exceptionnels obtenus dans le cadre de l'Université.

Par dérogation, les étudiants qui partent en Erasmus pour un semestre peuvent obtenir un maximum de 1,5 points pour leurs activités sportives selon le barème suivant :

- ¼ point pour la pratique effective de l'activité en contrôle continu sur 10 séances ;
- ¼ point à ¾ point pour la valeur technique et les progrès appréciés selon les disciplines ;
- ¼ point à ½ point pour les résultats exceptionnels obtenus dans le cadre de l'Université.

Ces points sont rattachés aux points du semestre dont les enseignements sont suivis en présentiel à l'Université Paris II.

Article 11

Lorsqu'en cas de double cursus, au titre d'une même année universitaire, des épreuves portent sur des matières communes obligatoires, les étudiants ne subissent qu'une seule épreuve à condition que l'épreuve soit de même nature. La note obtenue est validée deux fois.

Un semestre à l'étranger ne peut être validé deux fois en cas de double cursus.

Les étudiants qui suivent la première année du double cursus Essec-IFP doivent valider le mémoire prévu dans le module 6 (60 points).

Article 12

Le redoublement est limité à une fois.

L'admission est accordée avec une moyenne

- de 190 points sur 380 pour les parcours Médias, Publics et Cultures numériques, Médias, langages et Sociétés, Médias et Mondialisation, ou Usages du numérique, Innovation et Communication (UNIC)
- de 210 points sur 420 pour le parcours Médias, communication, villes numériques

TITRE 2 - SECONDE SESSION

Article 13

La seconde session est organisée au titre des modules que l'étudiant n'a pas validés à la première session.

Article 14

Les étudiants doivent repasser l'ensemble des modules pour lesquels ils n'ont pas obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Par dérogation à cette disposition, les notes, quelles qu'elles soient, sont définitivement acquises et reportées à la seconde session pour les enseignements suivis dans le cadre d'un semestre dans une université étrangère.

Il n'est pas tenu compte, lors de la seconde session, des notes de contrôle continu obtenues dans les matières assorties de travaux dirigés.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs de langues et de sports, sont définitivement acquis.

Article 15

En cas d'échec à la seconde session, les modules d'enseignements dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne générale lui sont définitivement acquis.

Article 16

Par dérogation à ces dispositions, sur proposition du médecin de médecine préventive et sur validation du président du jury, les étudiants dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), peuvent conserver, épreuve par épreuve, durant cinq ans, leurs notes égales ou supérieures à la moyenne.

TITRE 3 - REGIMES SPECIAUX

Article 17

Dispense d'assiduité

Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de certains enseignements. Ils devront en faire la demande écrite au président de l'université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'étude au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1^{er} semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.

Par dérogation à ces dispositions, sur avis du médecin de médecine préventive, le président de l'Université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.

Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant.

**Organisation des enseignements Master Information, Communication,
première année
Pôle *Journalisme***

Parcours Journalisme Règlement des études master première année

Article Premier

L'accès au Master de Journalisme est soumis à un concours, un entretien et un examen du dossier.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu. Une seule session d'examens est organisée.

Article 3

L'année est organisée en quatre modules dont les notations sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

<p>Module 1 — Enseignements généraux 120 points (20 ECTS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Contrôle continu sur chacun des 6 enseignements obligatoires, noté chacun sur 20 points. <p>Module 2 — Enseignements pratiques : 140 points (25 ECTS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Contrôle continu sur chacun des 7 enseignements, noté chacun sur 20 points. 	<p>Module 3 — Enseignements généraux : 40 points (15 ECTS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Sciences et journalisme : contrôle continu sur 20 points · Séminaire « Emploi » : contrôle continu sur 20 points <p>Module 4 — Enseignements pratiques : 220 points (40 ECTS) :</p> <p>Contrôle continu</p> <ul style="list-style-type: none"> · Anglais : 20 points · Outils de la création du Web (II) : 20 points · Presse écrite (quotidien-école) : 40 points · Radio : 30 points · Télévision : 30 points · Projets journalistiques : 80 points
---	---

Article 4

Les étudiants doivent repasser l'ensemble des modules pour lesquels ils n'ont pas obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Article 5

En cas d'échec, les modules d'enseignements dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne générale lui sont définitivement acquis.

Article 6

Sur proposition du médecin de médecine préventive et sur validation du président du jury, les étudiants dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), peuvent conserver, épreuve par épreuve, durant cinq ans, leurs notes égales ou supérieures à la moyenne.

Article 7

Le redoublement est limité à une fois.

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 260 points sur un total de 520 points à l'ensemble des enseignements.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 sur 20 : passable ; 13 sur 20 : assez bien ; 15 sur 20 : bien ; 17 sur 20 : très bien).

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Résumé des enseignements en Master 1 de journalisme

Modules	Intitulé des enseignements	Heures	ECTS	Points
Module 1: Enseignements généraux 12 ECTS	Sociologie du journalisme	25	2	20
	Les langages des médias	25	2	20
	Questions du monde contemporain	25	2	20
	Anglais	25	2	20
	Enjeux économiques	25	2	20
	Déontologie du journalisme	25	2	20
Module 2: Enseignement pratiques 18 ECTS	Journalisme et réseaux sociaux	25	2	20
	Agence	25	2	20
	Edition	25	2	20
	Radio	25	3	20
	Télévision	40	3	20
	Outils de la création Web (I)	25	3	20
	Presse écrite	25	3	20
Module 3: Enseignements généraux 2 ECTS	Sciences et journalisme	25	2	20
	Séminaire emploi	25	2	20
	Stages			
Module 4: Enseignement pratiques 20 ECTS	Anglais	25	2	20
	Outils de la création Web (II)	20	2	30
	Presse écrite : quotidien-école (1/2 groupe)	70	5	40
	Radio (1/2 groupe)	70	5	30
	Télévision (1/2 groupe)	70	5	30
	Projets journalistiques	25	7	80
Totaux		670	60	520

Accréditation 2019-2023

Deuxième année master Information, communication Règlement des études et des examens

Modalités d'accès en seconde année du Master Information, Communication - Pôle Médias et Communication

Pour les étudiants de l'université Paris II Panthéon-Assas ayant validé une première année de master du domaine et de la mention à laquelle le parcours du master 2 est rattaché : l'admission en seconde année de master est de fait et l'inscription administrative et pédagogique s'effectue auprès du service de scolarité de l'université.

Pour les étudiants de l'université Paris II Panthéon-Assas ayant validé une première année de master du domaine et d'une mention différente de celle à laquelle le parcours du master 2 est rattaché ou d'un autre domaine : vérification que les UE (ou modules) déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de master dans le respect des capacités d'accueil.

Pour les étudiants d'un autre établissement ayant validé une première année de master quel que soit le domaine et/ou la mention : vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de master dans le respect des capacités d'accueil.

Deuxième année master Information, communication
Parcours UNIC – Usages du numérique, innovation, communication
(ex Communication et Multimédia)

Article premier

Il n'est organisé qu'une seule session d'examens.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3

L'année est organisée en cinq modules dont les notations sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Modules	Intitulé des enseignements	Heures CM	ECTS	Points
Module 1 : Enjeux socio-économiques	Économie du numérique	24	4	30
	Sociologie du numérique. Usages et audience	24	4	30
	Analyse d'un écosystème numérique	24	4	30
Module 2 : Innovations et marché	Marketing et cybermarketing	24	3	20
	Marketing et visibilité en ligne	24	3	20
	Innovations sociotechniques	24	3	20
	Technologies mobiles	24	3	20
Module 3 : Productions multimédias	Codes et développement	32	4	40
	Design d'interface	24	3	30
	Editorialisation de contenus	24	3	30
	Mise en application	24	3	30
Module 4 : Organisations et méthodes	Conseils et stratégies	24	3	20
	Gestion de projet	24	3	20
	UX: Design et Expérience usager	24	3	20
	Anglais spécialisé	24	3	20
Module 5 : Projet professionnel	Projet	80	11	80
	Soutenance			
Total		465	60	450

Article 4

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 225 points sur un total de 450 points à l'ensemble des enseignements.

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Article 5

Le diplôme est délivré avec la mention :

- Passable, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- Assez bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- Bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- Très bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Article 6

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année.

Deuxième année master Information, communication Parcours Médias, communication et villes numériques

Article premier

Une seule session d'examens est organisée.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3

L'année est organisée en cinq modules dont les notations sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Modules	Intitulé des enseignements	Heures CM	ECTS	Points
Module 1: Communication et espaces 15 ECTS	Communication de la ville	25	4	20
	Histoire et représentations de la ville	25	4	20
	Tourisme, patrimoine, valorisation et animation numériques	25	3	15
	Urbanité numérique	25	4	20
Module 2: Gouvernance urbaine 11 ECTS	Démocratie dialogique et numérique	25	3	15
	Droit de l'urbanisme	25	4	20
	Gouvernance et économie des villes	25	4	20
Module 3: Organisation des territoires 11 ECTS	Données et espaces	25	3	15
	Qualité de vie, environnement et technologies d'information	25	4	20
	Sécurité et sûreté	25	4	20
Module 4: Réseaux locaux 11 ECTS	Cartographie, géolocalisation, mobilité, téléprésence	25	4	20
	Gestion des réseaux	25	4	20
	Ingénierie urbaine	25	3	15
Module 5: Mise en application 12 ECTS	Projets	125	12	60
	Masterclass			
Totaux		450	60	300

Article 4

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 150 points sur un total de 300 points à l'ensemble des enseignements.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Deuxième année master Information, communication Parcours Médias, publics et cultures numériques

Organisation des études

La deuxième année du parcours Médias, Publics et Cultures numériques propose des parcours de formation distinct selon que les étudiants sont inscrits dans le parcours professionnel (ouvert à l'apprentissage ou au stage d'au moins trois mois) ou dans le parcours recherche (ouvert éventuellement au stage d'au moins un mois).

- Le module 3 est commun dans son intégralité aux étudiants des deux parcours.
- Les cours « Dispositifs des mesures d'audience » du module 2, l'Atelier pratique sur les réseaux sociaux » du module 1 ainsi que l'« Atelier de production audiovisuelle » du module 4 seront suivis par les seuls étudiants du parcours professionnel.
- Les cours du module 5 et le cours en anglais spécialisé s'adressent aux seuls étudiants du parcours professionnel.
- Le Séminaire de Recherche « Médias et cultures numériques » s'adresse aux seuls étudiants du parcours recherche.

Contrôle des connaissances

Article premier

Une seule session d'examens est organisée.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3

L'année est organisée en cinq modules dont les notations sont indiquées comme suit :

1/ Master 2 (2^{ème} année), parcours professionnel (initial, en apprentissage)

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (65h – 10 ECTS) (50 points)

- Les publics des médias (25h) (20 points)
- Pratiques des médias numériques (25h) (20 points)
- Atelier pratique : réseaux sociaux (15h) (10 points)

Module 2 : Approche quantitative des audiences (60h– 10 ECTS) (50 points)

- Initiation aux statistiques et à la fouille de données (20h) (20 points)
- Dispositifs des mesures d'audience (20h) (20 points)

- Atelier pratique: programmation audiovisuelle (20h) (10 points)

Module 3 : Approche qualitative des publics (45h –10 ECTS) (50 points)

- Techniques qualitatives d'enquête (25h) (30 points)
- Atelier pratique: mener l'enquête (20h) (20 points)

Module 4 : Fabrique des publics (65h –10 ECTS) (50 points)

- Analyse sémiotique des publics (25h) (20 points)
- Production audiovisuelle (25h) (20 points)
- Atelier de production audiovisuelle (15h) (10 points)

Module 5: Environnement numérique (60h –10 ECTS) (50 points)

- Economie du numérique (20h) (20 points)
- Web marketing (20h) (20 points)
- Atelier pratique : propriété intellectuelle et environnement numérique (20h) (10 points)

Suivi mémoire professionnel (30h) + Rapport et soutenance (8 ECTS) (40 points)

Cours d'anglais spécialisé (25h – 2 ECTS) (10 points)

Enseignement propre à l'apprentissage Tutorat (50h)

Total annuel :

- Volume horaire : 400h en apprentissage et 350h hors apprentissage ;
- 60 ECTS (300 points).

2/Master 2 (2^{ème} année), parcours recherche

Module 1 : Pratiques des publics et réseaux sociaux (50h – 10 ECTS) (40 points)

- Les publics des médias (25h) (20 points)
- Pratiques des médias numériques (25h) (20 points)

Module 2 : Approche quantitative des audiences (60h – 10 ECTS) (50 points)

- Initiation aux statistiques à la fouille des données (20h) (20 points)
- Dispositifs des mesures d'audience (20h) (20 points)
- Atelier pratique: programmation audiovisuelle (20h) (10 points)

Module 3 : Approche qualitative des publics (45h – 10 ECTS) (50 points)

- Techniques qualitatives d'enquête (25h) (30 points)
- Ateliers pratiques: mener l'enquête (20h) (20 points)

Module 4 : Fabrique des publics (50h –10 ECTS) (40 points)

- Analyse sémiotique des publics (25h) (20 points)
- Production audiovisuelle (25h) (20 points)

Module 5 Séminaire de recherche (30h – 20 ECTS) (120 points)

- Médias et cultures numériques (30h) (40 points)
- Rapport et soutenance (20 ECTS)(80 points)

Enseignement facultatif de langues (30h)

Total annuel :

- Volume horaire : 235h (+30h facultatives) ;
- 60 ECTS (300 points).

Article 4

Les étudiants du parcours professionnel (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois), à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage, doivent réaliser un mémoire professionnel. Celui-ci doit comporter au moins 40 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM.

Les étudiants du parcours professionnel qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Article 5

Pour les étudiants du parcours Recherche (éventuellement stagiaires entre trois à six mois) un mémoire de recherche est réalisé au sein du séminaire « Cultures numériques ».

Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP.

Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : ECOGEINFOCOM) à laquelle le Master est rattaché.

Article 6

Les étudiants du parcours recherche peuvent s'inscrire en vue d'une épreuve facultative de langue organisée dans les langues enseignées à l'université. Cette épreuve fait l'objet d'une note sur 20. La moitié des points obtenus au-dessus de la moyenne est prise en compte pour l'admission dans la limite de 2,5 points.

Article 7

Pour les étudiants du parcours recherche, le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder de 1 à 3 points supplémentaires sur le total général des notes obtenues. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Article 8

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris II.

Article 9

La note obtenue à un module résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ledit module.

Les notes de tous les modules se compensent entre elles.

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 150 points sur un total de 300 points à l'ensemble des enseignements.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Deuxième année master Information, communication Parcours Médias et Mondialisation

Article premier

Une seule session d'examens est organisée.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3

L'année est organisée en 3 modules pour le parcours Recherche et en 4 modules pour le parcours Professionnel.

L'organisation des cours est semestrielle.

Master 2 (2^{ème} année), parcours recherche

Module 1 Les cadres de la mondialisation (4 x 25h soit 100h –10 ECTS) (80 points)

- Géopolitique des médias et d'Internet (20 points)
- Communication publicitaire et juridique en Europe (professionnalisant) (20 points)
- Théories de l'internationalisation des médias (20 points)
- Marchés de programmes dans le monde (professionnalisant) (20 points)

Module 2 les médias et la communication dans la vie internationale

(2 x 25h soit 50h –10 ECTS) (50 points)

- Information, cultures et conflits (10 points)
- Communication internationale (professionnalisant) (10 points)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques (10 points)
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant) (10 points)
- Médias, minorités et société civile (10 points)

Module 3 Mémoire professionnel thématique (30h + soutenance – 40 ECTS) (180 points)

1 enseignement à choisir parmi les 3 séminaires de 30h suivants (30h – 30 ECTS) (60 points)

- Médias et relations internationales
- Médias et mobilisations internationales
- Médias numériques et réseaux sociaux

Soutenance et mémoire (10 ECTS) (120 points)

Enseignement facultatif de langues (30h)

Master 2 (2^{ème} année), parcours apprentissage ou professionnel

Module 1 Les cadres de la mondialisation (5 x 25h soit 125h –10 ECTS) (80 points)

- Géopolitique des médias et d'Internet* (20 points)
- Communication publicitaire et juridique en Europe (professionnalisant)* (20 points)
- Théories de l'internationalisation des médias* (20 points)
- Marchés de programmes dans le monde* (20 points)
- Médias, justice et politique (*cours mutualisé avec le parcours Médias, langages et sociétés*) (20 points)

**Enseignements communs au parcours recherche*

Module 2 Les médias et la communication dans la vie internationale (6 x 25h soit 150h – 10 ECTS) (60 points)

- Information, cultures et conflits* (10 points)
- Communication internationale (professionnalisant)* (10 points)
- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques (professionnalisant)* (10 points)
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant)* (10 points)
- Médias, minorités et société civile (professionnalisant)* (10 points)
- Media and International Management (cours en anglais spécialisé) (10 points)

**Enseignements communs au parcours recherche*

Module 3 Mémoire professionnel thématique (30h + soutenance – 30 ECTS) (120 points)

1 séminaire à choisir parmi les 3 séminaires de 30h suivants (30h – 20 ECTS) (20 points)

- Médias et relations internationales* (20 points)
- Médias et mobilisations internationales*(20 points)
- Médias numériques et réseaux sociaux* (20 points)

Soutenance et mémoire (10 ECTS) (100 points)

**Enseignements communs au parcours recherche*

Module 4 Ateliers professionnels (50 heures –10 ECTS) (40 points)

- Usages des logiciels professionnels (25h) (20 points)
- Production audiovisuelle et multimédia (25h) (20 points)

Encadrement pour l'apprentissage (50h)

Séminaire emploi (25h)

Enseignement facultatif de langues (30h)

Organisation des études

Au premier semestre, les cours méthodologiques sont:

- Information, cultures et conflits (10 points)
- Communication internationale (professionnalisant) (10 points)

Au second semestre les cours méthodologiques sont :

- Stratégies mondiales des entreprises médiatiques (professionnalisant) (10 points)
- Techniques d'influence et de renseignement (professionnalisant) (10 points)

- Médias, minorités et société civile (professionnalisant) (10 points)
- Media and International Management (cours en anglais spécialisé) (10 points)

Tous cours, séminaires, cours méthodologiques sont validés en contrôle continu par les enseignants. Ils sont notés sur 20 et ramenés au juste coefficient pour la note finale.

Article 4

Les étudiants du parcours professionnel (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois), à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage, doivent réaliser un mémoire professionnel. Celui-ci doit comporter au moins 60 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM dans l'un des trois séminaires prévu à cet effet.

Les étudiants du parcours professionnel qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Article 5

Pour les étudiants du parcours recherche (éventuellement stagiaires entre trois à six mois) un mémoire de recherche est réalisé au sein d'un séminaire.

Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP.

Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : ECOGEINFOCOM) à laquelle le Master est rattaché.

Article 6

Les étudiants du parcours recherche peuvent s'inscrire en vue d'une épreuve facultative de langue organisée dans les langues enseignées à l'université. Cette épreuve fait l'objet d'une note sur 20. La moitié des points obtenus au-dessus de la moyenne est prise en compte pour l'admission dans la limite de 2,5 points.

Article 7

Pour les étudiants du parcours recherche, le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder de 1 à 3 points supplémentaires sur le total général des notes obtenues. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Article 8

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris II.

Article 9

La note obtenue à un module résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ledit module.

Les notes de tous les modules se compensent entre elles.

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 150 points sur un total de 300 points à l'ensemble des enseignements.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Deuxième année master Information, communication Parcours Médias, Langages et Sociétés

Article premier

Une seule session d'examens est organisée.

Article 2

Tous les enseignements sont évalués en contrôle continu.

Article 3

L'année est organisée en 3 modules pour le parcours Indifférencié et en 4 modules pour le parcours Professionnel.

L'organisation des cours est semestrielle.

Master 2 (2^{ème} année), parcours professionnel et recherche

Module 1 : Médias et sciences sociales (100h – 20 ECTS) (80 points)

- Culture et médias numériques (25h) (20 points)
- Médias, justice et politique : 19e - 21e siècle (25h) (20 points)
- Images, langages et sociétés (25h) (20 points)
- Un cours en faveur de l'ouverture disciplinaire (25h) : (20 points)
 - o Les 4 cours magistraux du module *Les cadres de la mondialisation* du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris II
 - o Le cours de *Politiques publiques*, du parcours Administration et politiques publiques de Paris II
 - o Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris II
 - o Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS
 - o Un cours magistral du parcours Droit des médias de Paris II

Module 2 : Médias, communication et politique (100h – 15 ECTS) (40 points)

- Les médias et le politique : enquêtes sociologiques (25h) (10 points)
- Communication, genre et politique (25h) (10 points)
- Analyse des discours et des dispositifs médiatiques et culturels (25h) (10 points)
- Rhétoriques journalistiques (25h) (10 points)

Module 3 : Recherches interdisciplinaires sur les médias (30h, mémoire ainsi que soutenance – 25 ECTS) (180 points)

1 séminaire de recherche (30h – 5 ECTS) (60 points) à choisir parmi :

- Ethno-histoire des médias (19^{ème}-21^{ème} siècle) (30h)
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme (30h)
- Problématiques en sémiotique des médias (30h)

Mémoire et soutenance : 20 ECTS (120 points).

Master 2 (2^{ème} année), parcours en apprentissage

Module 1 : Médias et sciences sociales (100h – 20 ECTS) (80 points)

- Culture et médias numériques (25h) (20 points)
- Médias, justice et politique : 19e - 21e siècle (25h) (20 points)
- Images, langages et sociétés (25h) (20 points)
- Un cours en faveur de l'ouverture disciplinaire (25h) (20 points):
 - o Les 4 cours magistraux du module *Les cadres de la mondialisation* du parcours recherche Médias et mondialisation de Paris II
 - o Le cours de *Politiques publiques*, du parcours Administration et politiques publiques de Paris II
 - o Un cours magistral à choisir dans le parcours Études politiques de Paris II
 - o Un cours magistral dans l'un des Masters Sciences sociales de l'EHESS
 - o Un cours magistral du parcours Droit des médias de Paris II

Module 2 : Médias, communication et politique (100h – 15 ECTS) (40 points)

- Les médias et le politique : enquêtes sociologiques (25h) (10 points)
- Communication, genre et politique (25h) (10 points)
- Analyse des discours et des dispositifs médiatiques et culturels (25h) (10 points)
- Rhétoriques journalistiques (25h) (10 points)

Module 3 : Ateliers de pratiques professionnelles (120h – 10 ECTS) (50 points)

- Atelier d'écriture (25h) (10 points)
- Atelier de débat public en anglais et en français (25h) (10 points)
- Atelier projet professionnel (25h) (10 points)
- Atelier de conception et de réalisation d'un site web (25h) (10 points)
- Cours anglais spécialisé (20h) (10 points)

Module 4 : Recherches interdisciplinaires sur les médias, mémoire professionnel et soutenance (30h – 20 ECTS) (130 points)

1 Séminaire de recherche (30h- 5 ECTS) (30 points) à choisir parmi :

- Ethnohistoire des médias (19^{ème}-21^{ème} siècle) (30h)
- Problématiques en sociologie des médias et du journalisme (30h)
- Problématiques en sémiotique des médias (30h)

Mémoire et soutenance (15 ECTS) (100 points).

Encadrement propre à l'apprentissage (50h).

Article 4

Les étudiants du parcours professionnel (obligatoirement apprentis ou stagiaires entre trois à six mois), à l'issue de leur stage ou au cours de leur apprentissage, doivent réaliser un mémoire professionnel. Celui-ci doit comporter au moins 60 pages dactylographiées de 1 800

signes, annexes non comprises. Il est réalisé de manière encadrée par l'équipe des enseignants-chercheurs de l'IFP/CARISM dans l'un des trois séminaires prévu à cet effet.

Les étudiants du parcours professionnel qui n'effectuent pas leur formation en apprentissage doivent accomplir un stage d'au moins trois mois en entreprise.

Article 5

Pour les étudiants du parcours recherche (éventuellement stagiaires entre trois à six mois) un mémoire de recherche est réalisé au sein d'un séminaire.

Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé d'enseignants de l'IFP.

Le mémoire de recherche doit comporter au moins 80 pages dactylographiées de 1 800 signes, annexes non comprises.

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études en thèse, au sein de l'école doctorale (ED 455 : ECOGEINFOCOM) à laquelle le Master est rattaché.

Article 6

Les étudiants du parcours recherche peuvent s'inscrire en vue d'une épreuve facultative de langue organisée dans les langues enseignées à l'université. Cette épreuve fait l'objet d'une note sur 20. La moitié des points obtenus au-dessus de la moyenne est prise en compte pour l'admission dans la limite de 2,5 points.

Article 7

Pour les étudiants du parcours recherche, le stage est conseillé mais non obligatoire. Il est conventionné par l'Université. Son adéquation avec le mémoire de recherche doit être aussi forte que possible afin que la pratique professionnelle et la réflexion théorique s'enrichissent mutuellement. Sous réserve de la présentation d'une attestation de l'employeur décrivant le stage (au minimum de 4 semaines) et d'une synthèse du stagiaire de la nature des missions accomplies, le jury du Master peut accorder de 1 à 3 points supplémentaires sur le total général des notes obtenues. Le stage est donc pleinement pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

Article 8

Pour les étudiants non alternants, la scolarité au premier ou au second semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris II.

Article 9

La note obtenue à un module résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ledit module.

Les notes de tous les modules se compensent entre elles.

L'admission est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 150 points sur un total de 300 points à l'ensemble des enseignements.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;

- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

ECTS : l'étudiant admis se verra attribuer 60 ECTS.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Deuxième année master Information, communication
Pôle journalisme
Parcours Journalismisme

Article premier

Le Master de journalisme est en contrôle continu et ne comprend pas de seconde session ou de session de rattrapage

Article 2

L'admission définitive au Master est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des enseignements généraux et de 10/20 à l'ensemble des enseignements pratiques.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Article 3

Le volume horaire total du diplôme est de 775 heures.

Article 4

L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

1er semestre : 425 heures (30 crédits ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux

Le premier module se compose de quatre cours obligatoires de 25 heures pour un total de 100 heures.

- Management des médias (25h) - 2 ECTS
- Les médias et leurs publics (25h) - 2 ECTS
- Les sources des journalistes (25h) - 2 ECTS
- Justice et journalisme (25h) - 2 ECTS

Module 2 : Enseignements pratiques

Le deuxième module comprend 325 heures de cours

- Presse écrite (25h) – 5 ECTS
- Web/Nouvelles écritures journalistiques (160h) - 12 ECTS
- Radio et Télévision (140h) – 5 ECTS
- Un mois de stage

2ème semestre : 350 heures (30 crédits ECTS)

Module 3 : Enseignements généraux

Le troisième module comprend 25 heures de cours ainsi que trois mois de période de stage.

- Séminaire Emploi : (25h) – 2 ECTS
- Stage préprofessionnel : 3 mois

Module 4 : Enseignements pratiques

Le quatrième module comprend 325 heures de cours. Les cours d’approfondissement sont liés aux spécialités choisies

- Anglais (25h) – 2 ECTS
- Méthodes d’enquête : 35h – 2 ECTS
 - Approfondissement Presse Ecrite obligatoire
- Radio (20h) – 2 ECTS
 - Approfondissement Radio obligatoire
- Projets journalistiques (25h) – 12 ECTS

Approfondissement (deux au choix)

- Presse écrite - presse en ligne (70h) - 5 ECTS
- Radio (70h) - 5 ECTS
- Télévision (80h) - 7 ECTS

1er semestre sur 270 points	2e semestre sur 250 points
<p>Enseignements généraux : 80 points Contrôle continu sur chacun des quatre autres cours, noté chacun sur 20 points (80 points au total)</p> <p>Enseignements pratiques : 190 points Contrôle continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Presse écrite : 20 points • Web : 80 points • Radio : 40 points • Télévision : 50 points 	<p>Enseignements généraux : 40 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire « Emploi » : contrôle continu noté sur 20 points • Rapport de stage noté sur 20 points <p>Enseignements pratiques : 210 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu : Anglais : 20 points • Méthodes d’enquête : 30 points • Radio : 10 points • Projets journalistiques : 90 points <p>Approfondissement : Deux choix possibles sur trois spécialités (Radio, Télévision ou presse écrite) notées en contrôle continu sur 30 points chacune, soit au total 60 points</p>

Modules	Intitulé des enseignements	Heures	ECTS	Points
Module 1: Enseignements généraux 8 ECTS	Management des médias	25	2	20
	Les médias et leurs publics	25	2	20
	Les sources des journalistes	25	2	20
	Justice et journalisme	25	2	20
Module 2: Enseignements pratiques 22 ECTS	Presse écrite	25	5	20
	Web/Nouvelles écritures journalistiques	160	12	80
	Radio et Télévision	140	5	90
	Stage 1 mois			
Module 3: Enseignements généraux 2 ECTS	Séminaire Emploi	25	2	20
	Stage 3 mois			
Module 4: Enseignements pratiques 20 ECTS	Anglais	25	2	20
	Méthodes d'enquête	35	2	30
	• Approfondissement Presse Ecrite obligatoire	25		
	Radio	20	2	10
	• Approfondissement Radio obligatoire	25		
	Projets journalistiques	25	12	90
Approfondissement (deux au choix)	Presse écrite - presse en ligne	70	5	30
	Radio	70	5	30
	Télévision	80	7	30
	Totaux	775	60	520

Deuxième année master Information, communication

Pôle journalisme

Parcours Journalisme

En apprentissage

L'étudiant apprenti alterne chaque mois entre travail en entreprise et cours à l'université. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée et à temps plein signé entre une entreprise (du secteur privé ou public) et un alternant régulièrement inscrit dans une formation en apprentissage.

L'âge limite d'entrée en apprentissage est 30 ans. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti bénéficie de la Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé.

Article premier

Le Master de journalisme est en contrôle continu et ne comprend pas de seconde session ou de session de rattrapage

Article 2

L'admission définitive au Master est accordée à condition d'avoir obtenu la moyenne de 10/20 (60 points sur 120) à l'ensemble des enseignements généraux et de 10/20 (110 points sur 220) à l'ensemble des enseignements pratiques.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- **Passable** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- **Assez bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- **Bien** s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20 ;
- **Très bien**, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 17 sur 20.

Article 3

L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

Article 4

L'étudiant en alternance s'engage à l'assiduité à l'université comme en entreprise et comprend que chaque absence non justifiée pourra se voir répercutée sur son salaire

1er semestre : 285 heures (30 crédits ECTS)

Module 1 : Enseignements généraux

Le premier module comprend 125 heures de cours

- Management des médias : 25h – 2 ECTS
- Les sources des journalistes : 25h – 2 ECTS

- Justice et journalisme : 25h – 2 ECTS
- Les médias et leurs publics : 25h – 2 ECTS
- Séminaire de rentrée : 25h – 2 ECTS

Module 2 : Enseignements pratiques

Le deuxième module comprend 160 heures de cours

- Web - Nouvelles écritures journalistiques (160h) – 20 ECTS

2ème semestre : 125 heures (30 crédits ECTS)

Note : Les enseignements **en gras** ne sont pas mutualisés avec le cursus classique et sont uniques aux étudiants alternants

Module 3 : Enseignements généraux : 50 heures

- Séminaire emploi : 25h – 5 ECTS
- **Séminaire apprentis de mi-parcours** : 25h – 5 ECTS

Module 4 : Enseignements pratiques

Le quatrième module comprend 75 heures de cours

- **Tutorat pour l'apprentissage** : 25h – 2 ECTS
- **Mémoire professionnel** : 25h – 8 ECTS
- Projets journalistiques : 25 heures – 10 ECTS

Résumé des enseignements du Master 2 Journalisme en alternance

<u>1^{er} semestre sur 180 points</u>	<u>2^e semestre sur 160 points</u>
<p><u>Enseignements généraux : 100 points</u> Contrôle continu sur chacun des quatre cours, noté chacun sur 20 points (100 points au total)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management des médias : 20 points • Les sources des journalistes : 20 points • Justice et journalisme : 20 points • Les médias et leurs publics : 20 points • Séminaire de rentrée : 20 points <p><u>Enseignements pratiques — Web : 80 points</u></p>	<p><u>Enseignements généraux — Séminaire Emploi : 20 points</u></p> <p><u>Enseignements pratiques : 140 points</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Séminaire apprentis mi-parcours : 20 points • Mémoire professionnel : 30 points • Projet journalistique : 90 points

Modules	Intitulé des enseignements	Heures	ECTS	Points
Module 1: Enseignements généraux 10 ECTS	Management des médias	25	2	20
	Les médias et leurs publics	25	2	20
	Les sources des journalistes	25	2	20
	Justice et journalisme	25	2	20
	Séminaire rentrée	25	2	20
Module 2: Enseignements pratiques 20 ECTS	Web/Nouvelles écritures journalistiques	160	20	80
Module 3: Enseignements généraux 2 ECTS	Séminaire Emploi	25	2	20
	Séminaire apprentis de mi-parcours	25	5	20
Module 4: Enseignements pratiques 20 ECTS	Tutorat pour l'apprentissage	25	2	
	Mémoire professionnel	25	8	30
	Projets journalistiques	25	10	90
Totaux		410	60	340